



INTERCO VOSGES

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Les News de la semaine 26 de 2018

SOCIAL

Les plus démunis, boucs émissaires de l'équation budgétaire.

Pour boucler le budget 2019 et compenser les cadeaux fiscaux aux plus riches et aux entreprises, le gouvernement envisage de faire des économies sur le dos des plus faibles.

« On met un pognon de dingue dans les minima sociaux et les gens ne s'en sortent pas... Il faut responsabiliser les gens pour qu'ils sortent de la pauvreté. » La vidéo d'Emmanuel Macron, diffusée par l'Élysée le 13 juin dernier sur les réseaux sociaux, a suscité un tollé. Au-delà du ton employé qui a pu choquer, c'est un changement de modèle social qui se dessine. Une évolution du « welfare » vers le « workfare », qui se traduirait par une baisse des aides sociales inconditionnelles et l'obligation pour les pauvres d'accepter des emplois mal payés. Cette orientation a déjà été explicitée quelques jours auparavant par Muriel Pénicaud, la ministre du Travail : « L'émancipation par le travail est notre projet de société », a-t-elle indiqué. Ce modèle a pourtant déjà été expérimenté aux États-Unis et au Royaume-Uni il y a vingt ans, avec le succès que l'on sait en matière de creusement des inégalités... Sans oublier les conséquences politiques à moyen terme de cette stratégie, qui s'est soldée par la victoire de Donald Trump aux États-Unis et celle du Brexit outre-Manche. Malgré ces échecs, Emmanuel Macron semble déterminé à mener la France sur cette voie.

ABSENTEISME

L'absentéisme des agents territoriaux en hausse de 3 % en 2017 selon Sofaxis.

Constat : les arrêts pour raison de santé poursuivent leur croissance. Ils sont aussi plus graves et plus fréquents.

Chiffres clés :

Taux d'absentéisme : 9,8 % (+ 3 % en 1 an)

Gravité : + 33 % en 10 ans

Fréquence : + 72 arrêts/100 agents employés

Exposition : 45 % d'agents absents au moins 1 fois en 2017

Fréquence/Exposition : + 22 % en 10 ans

Maladie ordinaire : + de 8 arrêts sur 10

Durée moyenne d'arrêt : 38 jours toutes natures d'arrêts confondues.

REGIME INDEMNITAIRE

Un régime indemnitaire imposé et contraire à la Constitution ?

Le Conseil d'État vient d'envoyer une question prioritaire de constitutionnalité au Conseil constitutionnel. Les nouvelles dispositions de l'article 88 modifié de la loi du

26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale relatives aux primes des fonctionnaires territoriaux pourraient être contraires au principe de libre administration de collectivités territoriales.

CONTRACTUELS

La commission des affaires sociales du Sénat a supprimé le 27 juin l'article qui devait ouvrir les postes de direction générale des collectivités aux contractuels. Ce rejet ne signe pas la fin de la bataille. Cette réforme donc à nouveau défendue. Ces contrats seraient cependant encadrés.

MUTATIONS

Comment se différencie la modification d'une fiche de poste d'une mutation interne ?

Une mutation interne d'office doit être justifiée par des motifs liés à l'organisation ou à l'intérêt du service mais dans la FPT, elle ne peut être prononcée à titre disciplinaire. Ces mutations sont entourées de garanties de procédure : les mouvements comportant un changement de résidence ou une modification de la situation des agents doivent être soumis à l'avis des commissions administratives paritaires (art 52 de la loi du 26 janv. 1984) ; même en cas de mutation interne, une déclaration de vacance de poste doit précéder en principe le recrutement (art. 41 ; CE 11 août 2009, n° 309132).

Aussi, des modifications peuvent être apportées à une fiche de poste en vue de faire évoluer l'un ou l'autre de ses éléments. Mais une modification modifiant les attributions d'un agent de façon substantielle, son positionnement hiérarchique ou sa catégorie hiérarchique d'emploi, pourrait s'analyser en une transformation de poste constitutive d'une mutation. Celle-ci ne serait illégale que si, comportant un changement de résidence administrative ou une modification de la situation de l'agent dans les conditions indiquées précédemment, elle n'était pas soumise à l'avis de la commission administrative paritaire compétente.

Référence : [Question écrite de Jean-Louis Masson, n° 3370, JO du Sénat du 17 mai 2018](#)

LOGEMENT

Le dispositif Visale

L'accès au logement dépend du niveau de ressources et du statut d'emploi, selon que l'on est salarié en CDI, CDD, intérimaire, jeune en formation, en stage, alternant, salarié en mutation professionnelle. Chaque année plus 2 millions de personnes entrent dans un logement du parc privé. Pour très un grand nombre, cet accès au logement est difficile car elles ne peuvent fournir la caution solvable d'un proche.

Le dispositif Visale est un contrat de cautionnement dématérialisé et gratuit qui couvre le paiement du loyer et des charges en cas d'impayé survenant au cours de la location. Initié par la CFDT avec les autres organisations syndicales et patronales via Action Logement, Visale sécurise le propriétaire sur toute la durée de la location. C'est une réponse inédite pour faciliter l'accès au logement et permettre que celui-ci ne soit pas un frein à l'emploi. Après deux ans d'existence, Visale continue de se développer et de s'étendre pour répondre toujours plus aux besoins des travailleurs et des jeunes en formation, des bailleurs et des entreprises. Depuis le 24 mai 2018, les conditions d'éligibilité sont élargies pour le candidat locataire et la couverture renforcée pour le bailleur.

[Pour plus de détails, cliquez ici.](#)

Des actions à déployer par les militants CFDT pour informer et convaincre :

- Mobiliser l'ensemble des acteurs de l'entreprise pour la promotion de Visale : RH, Comité d'entreprise, Commission Logement, prestataire d'accompagnement à la mobilité.
- S'assurer de la diffusion d'informations sur Visale via tous les canaux de l'entreprise : intranet, affichage, lettre interne.

- Inciter les services RH à proposer le service à tout nouvel arrivant : livret accueil, parcours d'intégration.
 - Impulser des campagnes internes d'information valorisant le rôle de la CFDT : salarié en recherche d'une location, salarié parent de jeunes en formation, salarié bailleur ou investisseur.
 - Proposer dans les sections syndicales de l'entreprise une information et un accompagnement au dispositif : « Visale, une solution concrète » permettant d'illustrer la mobilisation des militants sur la question du logement et de valoriser l'engagement de la CFDT en faveur du lien emploi/logement.
 - Valoriser le déploiement de Visale via les permanences, journées d'étude, portes ouvertes, supports d'information syndicale.
- Grâce à Visale, la CFDT répond à son objectif de trouver des solutions aux besoins concrets de tous les travailleurs ou futurs travailleurs.

Faisons vivre cet outil et les acquis de la CFDT pour permettre notre développement en orientant les personnes vers www.visale.fr.

RENDEZ-VOUS SALARIAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Les mesures annoncées pour 2019

Confirmation de l'application en 2019 des mesures PPCR reportées d'un an, frais de mission revalorisés, reconduction de la Gipa, amélioration de la monétisation des CET, meilleur accès au logement intermédiaire... Toujours opposé à une revalorisation de la valeur du point d'indice, le gouvernement a opté, lors du rendez-vous salarial qui s'est tenu le lundi 18 juin à Bercy, pour une série de mesures jugées "périphériques" par les syndicats. Critiquant des mesures "loin d'être à la hauteur d'un rendez-vous salarial", Mylène Jacquot (CFDT) a observé "l'absence de mesure générale" pour les agents.

Parmi les mesures annoncées, Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, a également confirmé la reconduction de la Gipa, "qui pourra être mise en paiement dès le second semestre de cette année".

Parmi les autres confirmations apportées par le gouvernement : la négociation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes aura lieu à l'automne et portera sur une obligation de résultat ; le chantier de la participation financière des employeurs à la protection sociale complémentaire sera ouverte dès que le bilan en cours sera disponible ; l'indemnité kilométrique vélo est renvoyée à la prochaine loi sur les mobilités.

JEUNES

La Garantie jeunes, un dispositif en progression.

« Tout jeune de moins de 25 ans, dans un délai de 4 mois, devrait se voir proposer un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage ». Cofinancée par le Fonds social européen (FSE) dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), mise en place en 2013, la « Garantie jeunes » a été reprise dans le Plan pluriannuel du Gouvernement contre la pauvreté. Ils sont 178 210 jeunes à avoir bénéficié de la garantie jeunes depuis 2013.

Une étude de la DARES confirme la montée en charge du dispositif « Garantie jeunes », mis en œuvre, dans un premier temps, sous forme d'expérimentation et généralisé en 2017. Public ciblé : les NEET, jeunes sans emploi, sans formation, sortis des études sans diplôme, et dont les revenus ne dépassent pas le niveau du RSA (revenu de solidarité active). Le suivi par les missions locales est collectif les premiers mois, puis individuel, il comprend des périodes d'immersion en entreprise.

Le gouvernement s'est fixé un objectif de 100 000 bénéficiaires en 2018 et de 500 000 jeunes sur tout le quinquennat. Une enveloppe de 160 millions d'euros sera versée à cet effet aux missions locales pour l'année 2018.

INTERNATIONAL

Yves Rocher a licencié de manière extrêmement brutale 124 travailleurs dans sa filiale turque Kosan Kozmetik. Leur crime ? S'être syndiqués pour se défendre face à une rémunération et des conditions de travail indignes.

La liberté syndicale est pourtant un droit à la fois reconnu par la Constitution turque et par les conventions internationales de l'OIT. Mais Yves Rocher s'en moque et, se croyant tout puissant face à des ouvriers en situation de précarité, réprime lourdement la syndicalisation en ayant notamment recours à des licenciements illégaux.

[Pour signer la pétition adressée à Yves Rocher, cliquer ici.](#)

Retrouver l'ensemble des newsletters de CFDT INTERCO VOSGES sur la page :

<http://www.cfdtintercovosges.fr/index.php/newsletters>

www.cfdtintercovosges.fr

Solidarité Émancipation
Indépendance **Autonomie**
Démocratie

